

ORDONNANCE COLLECTIVE	Code : GMF-OC-NEURO-02 Date d'émission originale: 2020-12-02 Date de révision prévue : 2023-12-02	
	Référence à un protocole OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> INESSS n° 628013 Initier un bilan sanguin à la suite du repérage de symptômes et signes suggestifs d'un trouble neurocognitif léger ou majeur	
Objet : Initier un bilan sanguin à la suite du repérage de symptômes et signes suggestifs d'un trouble neurocognitif léger ou majeur		
	Version antérieure	Dernière version
<u>Recommandée par :</u> Équipe interprofessionnelle du GMF		2020-
<u>Adoptée par :</u> Médecins signataires du GMF		2020-

PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Les infirmières du GMF qui possèdent la compétence professionnelle requise, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habilités et le jugement clinique inhérent à l'activité exercée.

DIRECTIONS PROGRAMMES ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS

Les infirmières GMF

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

- ▶ Personne âgée de 60 ans et plus chez qui un trouble neurocognitif (TNC) léger ou majeur est soupçonné et dont les symptômes et signes ont été objectivés après :
 - une appréciation de l'état cognitif à l'aide d'outils de repérage validés; ou
 - une évaluation clinique.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE VISÉE

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier les mesures diagnostiques et thérapeutiques selon l'ordonnance collective.
- Effectuer le suivi infirmier des personnes présentant des problèmes de santé complexes.

INDICATIONS

Selon protocole **INESSS n° 628013** Initier un bilan sanguin à la suite du repérage de symptômes et signes suggestifs d'un trouble neurocognitif léger ou majeur.

INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

N/A

CONTRE-INDICATIONS

Contre-indications à l'application du protocole médical national n° **628013**.

PROTOCOLE MÉDICAL OU RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE MÉDICAL EXTERNE

Référer au protocole médical : **INESSS n° 628013** « Initier un bilan sanguin à la suite du repérage de symptômes et signes suggestifs d'un trouble neurocognitif léger ou majeur. »

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

Diriger la personne vers le médecin traitant :

- ▶ Lorsque les symptômes et signes suggestifs d'un TNC (léger ou majeur) ont été objectivés par des outils de repérage et que les résultats sous-entendent une dysfonction cognitive, indépendamment des résultats du bilan sanguin (qu'ils soient normaux ou anormaux).

Diriger la personne vers une consultation en urgence :

- ▶ En présence d'un délirium ou d'un état confusionnel aigu.

COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT

Transmettre au médecin traitant, à l'IPSPL ou au pharmacien, les informations jugées essentielles pour assurer la continuité des soins selon le contexte clinique de l'utilisateur.

OUTILS DE RÉFÉRENCE, SOURCES ET EXPERTS CONSULTÉS

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS). (2020) **INESSS n° 628013** Initier un bilan sanguin à la suite du repérage de symptômes et signes suggestifs d'un trouble neurocognitif léger ou majeur. Repéré à <https://www.inesss.qc.ca/thematiques/medicaments/protocoles-medicaux-nationaux-et-ordonnances-associees/protocoles-medicaux-nationaux-et-ordonnances-associees/troubles-neurocognitifs.html>

IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Médecins signataires du GMF

IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

Médecins signataires du GMF

